

Mars 1993

# Agir pour Croix-Daurade

(Comité de quartier pour la défense et l'amélioration du cadre de vie)

## FLASH D'INFORMATION AUX ADHERENTS (23 Mars 1993)

Dernière minute !

### ZAC de Borderouge: On nous a trompés! La Mairie va accepter que le Boulevard Urbain du Raisin soit une voie rapide

Suite à nos interventions, lors de l'adoption du dossier de réalisation de la ZAC de Borderouge le Conseil Municipal du 26 Juin 1992 avait adopté un projet "modifié", dans lequel la Mairie déclarait que le Boulevard Urbain du Raisin ne devait pas devenir une voie rapide de pénétration allant de la rocade au bord du canal et à la future gare TGV, et devait rester une voie de liaison inter-quartiers. Les passages dénivelés semblaient avoir été supprimés du plan. Mais nous écrivions dans le bulletin n°4 (Octobre 92): "restons vigilants!".

Or voilà qu'aujourd'hui, sur la demande du Préfet, la Mairie fait marche arrière: le Conseil Municipal du Vendredi 26 Mars 1993 va modifier le dossier de réalisation de la ZAC, en adoptant une décision qui déclare:

"La Ville de Toulouse a voulu définir le Boulevard Urbain du Raisin comme une voie urbaine qui réponde à un besoin d'unification des quartiers concernés. A ce sujet, Monsieur le Préfet a interrogé la Ville sur les possibilités existantes d'une éventuelle transformation de la voie du Raisin en Voie Rapide dans le cas où l'accueil du T.G.V. à Matabiau Raynal le nécessiterait. Or le choix de la Mairie de Toulouse n'est pas antinomique avec une évolution de ce type dans la mesure où ont été envisagées différentes mesures conservatoires: une emprise de 32 m. a été maintenue au Plan d'Aménagement de Zone et l'implantation ultérieure de passages en dénivelés est techniquement réalisable. L'étude envoyée à Mr le Préfet, dans cette optique, a d'ailleurs répondu aux préoccupations émises par les services de l'Etat."

**Agir pour Croix-Daurade proteste et intervient auprès du Conseil Municipal du 26 Mars pour que les souhaits des habitants exprimés lors de l'enquête d'utilité publique et dans la pétition soient respectés.**

### ZAC DE CROIX-DAURADE:

Les habitants du quartier réunis le Lundi 15 Mars 1993 salle Cuvier ont décidé de demander que l'extension de cette ZAC sur les 1,1 hectares de la propriété Mortera ne comporte aucun logement supplémentaire et soit réservée à un espace vert public et à une maison de quartier regroupant plusieurs équipements (crèche, salles pour les associations, .....). Une pétition pour demander cela est en cours de signature dans le quartier, la demander très vite à l'Association.

**Il est urgent que les habitants aillent noter leurs doléances sur le cahier de consultation qui est joint au dossier d'information déposé à la Mairie Annexe de Croix-Daurade jusqu'au 26 Mars 1993 !!!**

Bulletin d'adhésion ----- à retourner à : "Agir pour Croix-Daurade" 10, rue André Vasseur.31200 Toulouse

Nom:

Adresse:

tel:

Adhésion : 25 F Adhésion de soutien : 100 F en espèces ou chèque à l'ordre de Agir pour Croix-Daurade

AVRIL 93  
N° 6

# Agir pour Croix-Daurade

(Comité de quartier pour la défense et l'amélioration du cadre de vie)

Bulletin d'information n°6

(Avril 1993)

## 1- ZAC de Borderouge (suite): la Mairie accepte que le Boulevard Urbain du Raisin soit une voie rapide !

A la suite de nos actions le projet de ZAC (145 hectares, 3700 logements, 11 000 habitants adopté par la Conseil Municipal en Juin 1992 comprenait plusieurs améliorations: extension de l'espace vert, recul des logements à 20 mètres du Boulevard du Raisin, réduction de la hauteur maximum des immeubles de 16 mètres à 12 mètres. Depuis, à la suite d'un recours déposé par Agir pour Croix-Daurade devant le tribunal administratif, la Mairie a décidé de confier à un organisme indépendant l'enquête hydraulique sur les conséquences de la ZAC sur la nappe phréatique. Puis elle a répondu à notre demande de protection du patrimoine architectural: la protection du Château Lanusse (18ème siècle) est à l'étude.

Mais la Mairie, qui promettait que le Boulevard Urbain du Raisin ne deviendrait pas une voie rapide de pénétration allant de la rocade à la future gare TGV à Raynal, a cédé à la demande du Préfet: le Conseil Municipal du 26 Mars 1993 a voté une déclaration qui déclare:

**"Le choix de la Mairie de Toulouse n'est pas antinomique avec la transformation du Boulevard Urbain du Raisin en voie rapide dans la mesure où ont été envisagées différentes mesures conservatoires: une emprise de 32 m. a été maintenue au Plan d'Aménagement de Zone et l'implantation ultérieure de passages en dénivelés est techniquement réalisable".** Agir pour Croix-Daurade a protesté et demandé que la Mairie engage des négociations pour obtenir un déplacement de la gare TGV.

## 2-"Propriété Ozenne"(suite): un succès confirmé: le préfet signe l'arrêté inscrivant le château Ozenne à l'inventaire des monuments historiques

A la suite de nos actions, le Préfet a signé le 18 Février 1993 l'arrêté qui protège les vestiges de ce château du 19ème siècle, situé au n°147 route d'Albi.

Agir pour Croix-Daurade continue à intervenir pour que soient aménagés: un centre culturel dans le château et un jardin public municipal dans le parc. Mais le Conseil Régional s'est jusqu'ici contenté de clôturer la propriété, et la Mairie de Toulouse refuse encore d'annoncer qu'elle est intéressée par le parc. Pourtant le Conseil d'Administration du Lycée Saint-Sernin, propriétaire du legs Ozenne, a voté le 14/12/1992 en faveur d'une sauvegarde du château et de son utilisation pour les activités artistiques des lycées de Toulouse.....

## 3- Révision du P.O.S.: réactions des habitants au projet de la Mairie

Lors de la réunion publique organisée par Agir pour Croix-Daurade le 5 Novembre 1992, les habitants ont fait plusieurs demandes à Mr Hersant:

- maintien des emplacements réservés n° 68 et n°222 à l'arrière du Lycée R. Naves, pour y créer un équipement de quartier, et réalisation d'une sortie à l'arrière du Lycée R. Naves, vers la ZAC
- réalisation d'un passage piétonnier reliant la rue Ebelot à l'impasse du Cimetière (pétition en cours)
- sauvegarde des propriétés et maisons anciennes du quartier

Agir pour Croix-Daurade a aussi demandé la création d'un emplacement réservé supplémentaire derrière l'Eglise de Croix-Daurade, pour y créer une place publique. Le projet de POS révisé sera bientôt soumis à une enquête publique.

## 4- Chemin Lapujade- rue Rixens: la part belle au promoteur au détriment de la sécurité routière !

Dans le cadre d'une opération immobilière de Patrimoine SA (120 logements), la voirie a été réaménagée, créant devant le n°110 chemin Lapujade un nouveau tournant très dangereux. Les protestations des riverains (pétition avec 250 signatures), et les interventions d'Agir pour Croix-Daurade, ont obtenu, en Mars 93, une meilleure signalisation, et une promesse de rectification du tournant avant fin Avril 93.....

**5- Interventions - Pollution industrielle Chemin Nicol:** un nouvel atelier de sérigraphie vient de rouvrir au n°128 chemin Nicol. Notre association demande le respect des normes anti-pollution.

- **Jonction entre le chemin Pujibet et la rue Ebelot:** malgré nos interventions et les promesses de Mr Hersant, cette jonction est ouverte à la circulation automobile, avec les dangers que cela entraîne pour les riverains....
- **Bus:** la réorganisation du réseau aura des conséquences pour Croix-Daurade. Les projets de la SEMVAT seront présentés à la réunion du 19 Avril.

N° 6

**6- ZAC de Croix-Daurade: 470 nouveaux logements, et aucun équipement collectif. la réaction s'organise !**

Créée en 1990-1991, la ZAC de Croix-Daurade s'étend sur **3,8 hectares**, entre le chemin Nicol, la rue Luchet et la rue Auguste Renoir. Elle doit accueillir **370 logements**, en collectifs de 4 étages (220 déjà construits). En Février 1993 la Mairie a organisé une consultation publique concernant un projet d'extension de la ZAC sur des terrains contigus de 1,1 hectares (+100 logements, en immeubles de 4 étages).

Lors de la réunion publique du 15 Mars 1993 les habitants du quartier ont décidé de **protester contre cette ZAC**, qui densifie l'urbanisation et accentue l'insuffisance des équipements collectifs dans le quartier.

Ils ont lancé une **pétition** qui demande que l'extension de cette ZAC sur les 1.1 ha ne comporte aucun logement supplémentaire et soit réservée à un espace vert public et à une maison de quartier regroupant plusieurs équipements: crèche, salles..... Le 6 Avril les 395 premières signatures ont été remises à la Mairie: continuez à signer et faire signer la pétition!!!!

**7- Halte à l'abattage des platanes route d'Albi**

La Mairie a fait abattre, le Mercredi 17 Mars, 6 magnifiques platanes sur la route d'Albi, en face du Boulevard d'Atlanta (seuls 2 arbres gênaient le raccordement du boulevard Urbain Nord !!! Agir pour Croix-Daurade intervient, pour que soient respectées ces plantations inscrite au POS en espace boisé à protéger (zone TC).

**8- Projet municipal d'aménagement de la place Cuvier: associer les habitants**

Pour améliorer la circulation Route d'Albi, la Mairie de Toulouse veut aménager la place Cuvier avant Septembre 93 ! Un premier projet a été présenté le 27 Mars aux associations de parents d'élèves FCPE du quartier. Il prévoit de regrouper toutes les entrées de voitures sur la place en un endroit unique, au centre de la place, et de supprimer un feu.

**Agir pour Croix-Daurade souhaite associer les habitants à l'élaboration de propositions d'aménagement qui prendront en compte tous les besoins, y compris ceux de sécurité pour les scolaires, les piétons et les cyclistes...** La réunion du 19 Avril sera l'occasion d'une première information.

**9- Pour la création d'une piste cyclable route d'Albi**

Agir pour Croix-Daurade et l'Association VELO de Toulouse ont demandé à la Mairie de réaliser plusieurs pistes cyclables, comme celle prévue sur le Boulevard Urbain Nord, et **une piste cyclable route d'Albi, de la rocade à la place Bila, en site propre** de chaque côté de la rangée de platanes, pour améliorer la sécurité des 4000 élèves qui fréquentent cette voie. Le 1er tronçon Bd d'Atlanta-Lycée R. Naves-place Cuvier devrait être réalisé en priorité.

**10- Halte au massacre de Croix-Daurade: non à l'immeuble de 81 logements à 20 mètres de l'Eglise de Croix-Daurade**

Il existe un projet de construction d'un immeuble au n° 158 chemin Nicol (81 logements, 4 niveaux). Cette barre de **13,70 mètres de haut** serait située derrière l'Eglise de Croix-Daurade, à une distance de moins de 30 mètres!!!

Halte à la destruction de l'un des sites les plus remarquables du quartier ! Agir pour Croix-Daurade demande l'abandon de ce projet et la réalisation à cet endroit d'une place publique: la Mairie doit faire usage de son droit de préemption en rachetant les terrains !!!

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

<b>Réunion publique d'information</b>		
sur l'aménagement du centre de Croix-Daurade (place Cuvier, Eglise, ...)		
le <b>Lundi 19 Avril 1993</b>	à <b>20h 30</b>	<b>Salle Cuvier</b>

Bulletin d'adhésion à retourner à: "Agir pour Croix-Daurade" 10, rue André Vasseur, 31200 Toulouse

Nom: Adresse: tel: Adhésion: 25 F Adhésion de soutien: 100 F en espèces ou chèque à l'ordre de Agir pour Croix-Daurade